

# Autorisation d'utilisation et de transfert de données naturalistes

Dans le cadre de ses activités d'acquisition de connaissance sur les invertébrés continentaux du Massif armoricain et de ses marges, le **Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaïns** (GRETIA) développe une base de données naturalistes. L'alimentation de cette base, nécessaire pour toutes expertises, se fait grâce aux nombreux bénévoles qui, comme vous, nous transmettent leurs observations, mais aussi par le biais d'inventaires coordonnés par les salarié(e)s de l'association et de synthèses de publications.

Ces nombreuses données contribuent entre autres aux atlas portés par le GRETIA et/ou ses partenaires associatifs, en cours sur les différentes régions du Massif armoricain. Elles ont d'ores-et-déjà été valorisées dans des publications telles que « Les Pyrales de la Manche » de N. Lepertel & J.-P. Quinette et les « Longicornes armoricains » de X. Gouverneur et P. Guérard.

D'après le Code de la Propriété Intellectuelle, en tant qu'observateur(trice), et donc créateur(trice) de la donnée, vous en êtes propriétaire, et disposez ainsi de tous les droits quant à l'utilisation que vous en faites. Même après l'avoir transmise à un tiers. Votre accord nous est nécessaire pour utiliser ces données. Ce présent document vise à cadrer l'utilisation que le GRETIA peut faire des données que vous nous avez transmises.

## Engagements du GRETIA

1. Toute utilisation des données est systématiquement accompagnée du nom de l'observateur(trice).
2. Le GRETIA s'engage à établir une convention de mise à disposition des données naturalistes vers le mandant<sup>1</sup>, en précisant notamment les engagements du mandant (citation de la source, utilisation des données autorisée dans le cadre exclusif de la demande...).
3. Le GRETIA s'engage à ne faire aucun usage commercial de vos données. Dans la convention que nous signons avec le mandant, il lui est également demandé de ne pas en faire un usage commercial. Néanmoins, lors de demandes externes (hors atlas et partenariats publics ou associatifs), une contribution financière peut être demandée sous forme de prestation afin de couvrir les frais liés au travail de mise à disposition des données, soit :
  - la gestion des données : saisie, validation, extraction, etc. ;
  - le traitement et la présentation des données, ainsi que la rédaction du rapport ;
  - le fonctionnement, le secrétariat et d'éventuels frais divers.
4. Le GRETIA s'engage, à la demande de l'observateur(trice), à envoyer la liste des différents documents qu'il aura produit (rapports d'études, publications) pour lesquels une ou plusieurs de ses données auraient été utilisées. Les rapports d'études pourront être transmis sur demande.
5. Le GRETIA s'engage à ne pas modifier, détourner, falsifier ou porter atteinte à l'intégrité des données transmises par l'observateur(trice).

Afin de respecter le souhait émis par l'observateur(trice) (voir ci-dessous), la base de données du GRETIA est pourvue d'un champ spécifiant le degré de diffusion autorisé pour chacune des données.

---

<sup>1</sup> Le mandant est la personne, ou l'organisme, émettant le souhait d'accéder à une partie des données centralisées par le GRETIA afin de répondre à une problématique environnementale.

Je soussigné(e) (Nom, Prénom).....

domicilié(e).....

consens au **GRETIA**, par la présente, un droit d'usage des données que je lui ai confiées. Ce droit pourra inclure, selon mon souhait, l'utilisation desdites données dans le cadre des actions menées par le GRETIA, ou le transfert des données sous forme dégradée<sup>2</sup> à d'autres organismes<sup>3</sup> qui en feraient la demande au GRETIA dans le cadre de missions en faveur de l'environnement.

	Oui	Non
Je fais confiance au GRETIA et lui donne l'autorisation pleine et entière d'utiliser et de transmettre les données que je lui ai confiées ( <b>Public</b> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je souhaite transmettre mes données uniquement dans le cadre d'atlas et de restitutions à l'échelle régionale ou départementale. Sauf demande de ma part, mes données deviendront publiques après parution ( <b>Atlas</b> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	--------------------------

J'ai un article en cours de rédaction et/ou mène un action de synthèse de la connaissance. Je souhaite que mes données ne soient pas transmises avant la publication de ce travail (équivalent au statut privé). Elles deviendront publiques après parution ( <b>En cours de publication</b> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------	--------------------------

Je souhaite que mes données soient conservées dans la base de données du GRETIA à titre d'information uniquement. Ces données ne seront pas transmises, mais pourront servir à établir des listes départementales ou régionales ( <b>Privée</b> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	--------------------------

Ne me retrouvant pas dans les propositions ci-dessus, j'émet les restrictions suivantes quant à l'utilisation que le GRETIA fera de mes données (*taxons sensibles, organismes receveurs...*) : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature (précédée de la mention « bon pour accord ») :

Document à retourner de préférence au secrétariat du GRETIA :  
Campus universitaire de Beaulieu  
Bât. 25 – 1<sup>er</sup> étage  
35042 RENNES Cedex

Ou scanné à l'adresse suivante : [m.lagarde@gretia.org](mailto:m.lagarde@gretia.org)

<sup>2</sup> Les données dites « dégradées » sont des données pour lesquelles seul un minimum d'information est conservé. Ainsi, seuls les champs suivants sont fournis : taxon / commune / observateur / date d'observation / référence bibliographique / financeur.

<sup>3</sup> Vous pouvez voir sur le site Internet du GRETIA (<http://www.gretia.org/>) un détail des différentes demandes auxquelles nous avons l'occasion de répondre.